

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COLLEGIUM SANTE SIEGEANT EN SA SEANCE DU 21 mars 2023

EXTRAIT PEDAGOGIE

Membres présents

UFR de Médecine : Pr Bruno CHENUUEL ; Dr Anne-Sophie LIOVAT-CARNIN ; Mme Emmanuelle MOUSSIER ;

UFR d'Odontologie : M. le Doyen Kazutoyo YASUKAWA ; Pr Bart VANDE VANNET ; Dr Vanessa MOBY (Jusque 18h35) ;

UFR de Pharmacie : M. le Doyen Raphaël DUVAL ; Dr Arnaud PALLOTTA ; Mme Jacqueline PASSALACQUA ; Pr Brigitte LEININGER-MULLER (à partir de 16h50) ; Dr Marie-Paule SAUDER (à partir de 17h14)

UFR STAPS : M. le Directeur Badreddine KRIEM ; Pr Gérôme GAUCHARD (jusque 18h16) ; Dr Elodie CHAPLAIS ; Mme Carole RIFF ;

Département STAPS : Pr Benoît BOLMONT (jusque 18h16) ; Dr Matthieu CASTERAN (jusque 18h20) ;

Usagers titulaires : M. Samy MENZRI ;

Usagers suppléants : M. Maxime DOUINE ;

Personnalité(s) extérieure(s) : Mme Evelyne BEAUDEUX (jusque 17h24) ;

Invités permanents : Dr Maxime MASTAGLI ;

Invités : Dr Alexandrine LAMBERT ; M. Vincent MALNOURY (jusque 16h34)

Procurations : 04 procurations

Pr Vincent LAPREVOTE à Mme Emmanuelle MOUSSIER ; Pr Catherine BISSON à Pr Bart VANDE VANNET ; Dr Claire JURAS à Dr Vanessa MOBY ; Dr Marie-Paule SAUDER (jusqu'à 17h14) à Dr Arnaud PALLOTTA ;

Excusée : Mme Marjan NADJAFIZADEH ;

Absents : M. le Doyen Marc BRAUN ; Dr Fabrice VANHUYSE ; Mme Eden GREENWOOD ; Pr Luc FERRARI ; M. Guillaume MOULET ; M. Charles-Alexandre HENNEQUIN ; Mme Margaux FAIVRE ; Mme Solène EKAME ; M. Mehdi MESBAH, Mme Elina LUCA-MINICHIELLO ; M. Théo GRANDJEAN ; Mme Clara GEORGE ; M. Mohamed Amine MINANI TUYAGA ; M. Titouan LAMBLIN ; M. Thierry BALDANI ; Dr. Cédric BOURA, Mme Gina GRATIER ; Mme Catherine MULLER ; M. Pascal GOUILLY ;

A 15h59 à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. Le Directeur du Collegium Santé, Pr Bruno CHENUUEL présente ses excuses aux membres du Conseil pour ce retard.

Nombre de membres ayant droit de vote	33
Quorum requis	17
Membres présents ayant droit de vote	18
Nombre de procuration(s)	04
Nombre de votants	22
Nombre d'invité(s)	02

Extrait :

IV- PEDAGOGIE

4.1	Calendriers pédagogiques	information
4.2	Ouverture et Tarification de la formation PASS à la formation continue pour la rentrée 2023-2024	vote
4.3	Liste complémentaire des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024	vote
4.4	Demandes de modifications de DU et DIU	vote
4.4.1	DU YOGA et SANTE de la Faculté des Sports de Nancy	
4.4.2	DIU Sexologie et Médecine Sexuelle de la Faculté de Médecine MMS	
4.4.3	DIU Médecine et de Traumatologie du Sport de la Faculté de Médecine MMS	
4.4.4	DIU Biologie appliquée à la Procréation de la Faculté de Médecine MMS	
4.4.5	DU Troubles spécifiques du langage et des apprentissages de la Faculté de Médecine MMS	
4.4.6	DU Formation à l'Expertise Judiciaires de la Faculté de Médecine MMS	ajouté
4.5	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)	information

Arrivée du Pr Brigitte LEININGER-MULLER à 16h50

Arrivée du Dr Marie-Paule SAUDER à 17h14

Départ de Mme Evelyne BEAUDEUX à 17h24

nombre de votants : 22

A la demande de plusieurs membres du Conseil, Pr Bruno CHENUUEL propose que l'ordre du jour de la séance soit modifié et aborde le point 4.3 du point pédagogique en premier lieu.

IV- PEDAGOGIE

4.3 Liste complémentaire des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024

Le document de travail a été transmis en amont aux membres du Conseil du Collegium. , il est présenté en séance.

Les mentions de formations demandées à l'accréditation 2024 sont passées en Conseil de la Formation le 14 février 2023. Après d'ultimes contrôles effectués par la cellule d'appui en lien avec les composantes de Santé et la DIFOR, certaines formations ont été oubliées et n'ont pas été présentées ni votées en conseil de Collegium le 25 mai 2022 et que d'autres ont subies des modifications, ce qui nécessite un passage en Conseil de Collegium.

Dr Anne-Sophie LIOVAT-CARNIN fait part de son étonnement sur le Parcours Type « Ergonomie, Mouvement, Prévention (EMP) » du Master ingénierie et ergonomie de l'activité physique (IEAP) porté par la Faculté des Sports de Nancy qui est inscrit dans le document alors qu'il n'a été présenté ni voté en Conseil de Collegium ni en Conseil de la Formation et qu'on le découvre en séance.

Elle s'inquiète aussi par rapport à la concurrence qu'il va y avoir entre ce PT et celui du PT Ergonomie et Physiologie du Travail (EPT) du Master IS -Ingénierie de la Santé- qui existe depuis plusieurs années à la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé.

Un long débat s'instaure entre les membres du Conseil sur l'ouverture du PT « Ergonomie, Mouvement, Prévention » du Master IEAP de la Faculté des Sciences et du Sport sans qu'il y ait eu de discussion entre les équipes pédagogiques de l'une et l'autre des composantes concernées.

Pr Bruno CHENUUEL prend note de l'engagement du Pr Gérome GAUCHARD et des porteurs de la formation de discuter avec les enseignants impliqués en ergonomie de la Faculté de Médecine MMS pour que cette formation s'articule en bonne intelligence avec les formations déjà en place pour qu'il n'y ait aucune sorte de concurrence, voire même des possibilités de collaboration.

Il insiste sur le fait que le Collegium Santé doit pouvoir compter sur cette cohérence interne qui fait que tous les acteurs du Collegium Santé doivent absolument veiller à systématiquement discuter avec les collègues du collegium qui pourraient porter un parcours proche pour éviter toute confusion ou erreur d'aiguillage d'un étudiant ou de la part d'autres composantes hors sport et santé.

En conclusion et en raison de l'impossibilité de reporter le vote sur ce point pédagogique essentielle, Pr Bruno CHENUÉL propose de se **prononcer sur l'ensemble du document présenté en séance et de préciser que le nouveau Parcours Type « Ergonomie, Mouvement, Prévention (EMP) » du Master ingénierie et ergonomie de l'activité physique (IEAP) est soumis au vote sous réserve de l'engagement pris pour que les équipes pédagogiques de la Faculté des Sports de Nancy et de la Faculté de Médecine MMS se rencontrent et qu'une discussion ait lieu pour clarifier ces deux parcours types.**

Dr Elodie CHAPLAIS demande à Madame Christine EST de bien vouloir corriger le tableau présenté en séance : pour la licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives, il n'y a qu'un seul parcours type « Entraînement Sportif ». Elle précise qu'il a déjà été validé au Conseil du Collegium Santé du 25 mai 2022.

A la question qui approuve la liste complémentaire des mentions des formations demandées à l'accréditation 2024 telle que présentée en séance , sous réserve de discussions à venir entre l'équipe pédagogique du Master ingénierie et ergonomie de l'activité physique (IEAP) de la Faculté des Sports de Nancy pour clarification du PT EMP et celle du Master IS Ingénierie de la Santé de la Faculté de Médecine MMS (PT EPT) ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

22 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

Départ Pr Gêrôme GAUCHARD à 18h02 (procuration donnée à Mme Carole RIFF)

Départ Pr Benoît BOLMONT à 18h16

Nombre de votants : 21

Calendriers pédagogiques

Le calendrier pédagogique de l'UL a été voté lors du Conseil de la Formation du 17 janvier 2023 et a été transféré aux composantes le 09 février 2023 avec la trame fournie par la DIFOR.

La remontée des calendriers à la DIFOR avant passage en CF nécessite au préalable un passage au vote en Conseil du Collegium.

Les calendriers pédagogiques des composantes et département de santé seront inscrits à l'ordre du jour de la séance du 10 mai 2023. La remontée des informations à la cellule d'appui est demandée pour le 27 avril 2023.

4.2 Ouverture et Tarification de la formation PASS à la formation continue pour la rentrée 2023-2024

Dr Cédric BOURA, directeur du Département PASS a proposé d'ouvrir le Parcours Accès Santé Spécifique à la formation continue pour la rentrée 2023-2024.

Bien qu'une ouverture à la formation continue ne nécessite pas de passage au vote du Conseil du Collegium car toutes les formations, diplômantes ou non, sont théoriquement ouvertes à la formation professionnelle, il faut en faire valider la tarification par le circuit habituel (cf. politique tarifaire UL) .

Les documents préparatoires ont été transmis en amont aux membres du Conseil du Collegium.
La tarification à 1 500 € pour les tarifs 1 et 2 est présentée en séance.

Le point est soumis au vote :

A la question qui approuve la tarification du Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) à la formation continue pour la rentrée 2023-2024 telle que présentée en Conseil de Collegium ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

21 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

Départ Dr Matthieu CASTERAN à 18h20

Nombre de votants : 20

4.4 Demandes de modifications de DU et DIU

Les documents préparatoires ont été transmis en amont aux membres du Conseil du Collegium.

4.4.1 DU YOGA et SANTE de la Faculté des Sports de Nancy

Cette demande est passée au Comité DU du 28 février 2022 et a obtenu un avis favorable, sous réserve de l'avis favorable de la composante et du Collegium Santé.

Le Conseil de gestion de la Faculté des Sciences du Sport de Nancy s'est tenu le 9 mars 2023 et a donné un avis favorable à l'unanimité.

La première et principale modification demandée est de passer de 6 à 2 UE, pour un volume constant de 150 h.

- UE 1 : Yoga et santé : fondements culturels, scientifiques et méthodologiques (70 h)

- UE 2 : Yoga et santé : sécurité, prévention, thérapie, épanouissement (80 h)

Globalement, la nouvelle UE 1 regrouperait les anciennes UE 1, 2 et 6 et la nouvelle UE 2 regrouperait les anciennes UE 3, 4 et 5.

La seconde modification consiste à transformer 6h de TD en 6h de CM.

- DU actuel : 74h CM + 76h TD = 150 h

- DU souhaité 2024 : 80h CM + 70h TD = 150 h

Sans question, ni commentaire, ce point est soumis au vote :

A la question qui approuve la demande de modification du DU Yoga et Santé de la Faculté des Sciences du Sport de Nancy ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

20 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

4.4.2 DIU Sexologie et Médecine Sexuelle de la Faculté de Médecine MMS

Demande de modification du DIU diplôme interuniversitaire de « Sexologie et Médecine Sexuelle » porté par Pr Jean-Marc BOIVIN

Il est demandé la modification de l'intitulé du DIU de Sexologie qui devient : DIU de Sexologie et Médecine Sexuelle (médecins).

Le règlement n'est pas modifié.

4.4.3 DIU Médecine et de Traumatologie du Sport de la Faculté de Médecine MMS

Demande de modification du diplôme Interuniversitaire de « Médecine et de Traumatologie du Sport » porté par Pr Bruno CHENUUEL

Il est demandé la mise à jour du règlement concernant la direction, les conditions d'inscriptions, le lieu des études, la nature et l'organisation des enseignements, les modalités d'examen et les droits d'inscription.

Pr Bruno CHENUUEL explique que ce DU, partagé par toutes les Facultés du Grand Est et qui s'étend jusque Dijon s'est aligné sur toutes les modalités d'examens de Besançon afin d'avoir une harmonisation des règlements dans chacune des Facultés.

4.4.4 DIU Biologie appliquée à la Procréation de la Faculté de Médecine MMS

Demande de modifications du DIU diplôme interuniversitaire de « Biologie appliquée à la Procréation » portant sur :

Article 8 - Droits d'inscription

8.1. Les droits annuels d'inscription exigés des candidats sont fixés annuellement en ce qui concerne la part pédagogique (cf arrêté de tarification des DU et DIU).

Il s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

8.2. En cas de réinscription au diplôme pour la validation des stages cliniques, l'étudiant sera exonéré de la part pédagogique des droits.

Annexe 1 - composition du conseil pédagogique

Il est demandé de remplacer Madame le Pr Isabelle KOSCINSKI, coordonnatrice de Nancy, par M. le Pr Mickaël AGOPIANTZ.

4.4.5 DU Troubles spécifiques du langage et des apprentissages de la Faculté de Médecine MMS

Demande de modifications du DIU diplôme universitaire « Troubles spécifiques du langage et des apprentissages » portant sur :

Article 2 : Direction de l'enseignement : il est demandé le remplacement de M. le Pr Emmanuel RAFFO par M. le Pr Cyril SCHWEITZER

Article 8 - Droits d'inscription

8.1. Les droits annuels d'inscription exigés des candidats sont fixés annuellement en ce qui concerne la part pédagogique (cf arrêté de tarification des DU et DIU). Il s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

8.2. En cas de réinscription au diplôme pour la validation des stages cliniques, l'étudiant sera exonéré de la part pédagogique des droits.

4.4.6 DU Formation à l'Expertise Judiciaires de la Faculté de Médecine MMS

Cette dernière demande de la Faculté de Médecine MMS a été ajoutée après l'envoi de la convocation et a fait l'objet d'un envoi complémentaire de documents aux membres du Conseil du Collegium Santé. Ce DU est ouvert à la Faculté de Médecine MMS depuis plusieurs années. Les modifications portent sur les articles suivants :

Article 7 : modalités d'examen et jury

7.3 L'admission définitive sera prononcée lorsque l'étudiant aura :

- Obtenu la moyenne à l'épreuve écrite et au mémoire, sans note éliminatoire à l'une ou l'autre de ces épreuves
- obtenu la « validation » des travaux pratiques

Article 8 : droits d'inscription : mise à jour des points suivants :

8.1 Le montant des frais de formation est validé annuellement par le conseil d'administration de l'UL, (cf. arrêté fixant la tarification des DU et DIU) auquel s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

8.2 En cas de réinscription pour la validation du mémoire, l'étudiant sera exonéré des frais de formation.

CONSEIL PEDAGOGIQUE : il fixe la liste des enseignants du DU en début d'année universitaire
Pour l'année universitaire 2022/2023, ajout de l'enseignant pour le DU : Monsieur Christophe GUEPIN, architecte d.p.l.g, expert près de la Cour d'appel de Nancy.

Excepté pour les modifications DU Formation Expertise judiciaire qui sont passées au Conseil de Gestion de la Faculté de Médecine du 09 janvier 2023, les autres demandes de modifications ont été présentées au CG du 06 mars 2023. L'ensemble a été approuvé à l'unanimité.

Sans question ni commentaire, Pr Bruno CHENUL propose de se prononcer sur l'ensemble des demandes de la Faculté de Médecine MMS et soumet ce point au vote .

A la question qui approuve les demandes de modifications des DU et DIU de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

20 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

Pr Bruno CHENUEL



Directeur du Collegium Santé